



# Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5431<sup>e</sup>** séance

Vendredi 28 avril 2006, à 10 h 15

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Wang Guangya . . . . .	(Chine)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. García Moritán
	Congo . . . . .	M. Gayama
	Danemark . . . . .	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Bolton
	Fédération de Russie . . . . .	M. Dolgov
	France . . . . .	M. de Rivière
	Ghana . . . . .	Nana Effah-Apenteng
	Grèce . . . . .	M. Vassilakis
	Japon . . . . .	M. Kitaoka
	Pérou . . . . .	M. Morote
	Qatar . . . . .	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie . . . . .	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Johnston
	Slovaquie . . . . .	M. Burian

## Ordre du jour

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental  
(S/2006/249)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation concernant le Sahara occidental**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2006/249)**

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/249, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2006/268, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'attire l'attention des membres sur les documents S/2006/258 et S/2006/266, qui contiennent les textes de lettres datées des 24 et 26 avril 2006, respectivement, adressées au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Algérie et de la Namibie.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1675 (2006).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations après le vote.

**M. Bolton** (États-Unis) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ont voté pour cette résolution dans l'espoir que les parties mettront à profit les six prochains mois pour accomplir de véritables progrès en vue de parvenir à une solution mutuellement acceptable qui apporte paix, stabilité et prospérité économique à la région et qui respecte le principe d'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Nous reconnaissons l'importance du rôle de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) à cet égard, mais nous devons constamment veiller à ce qu'elle soit en mesure de s'acquitter de son mandat, étant donné les ressources limitées affectées au maintien de la paix.

Les États-Unis attendent avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général avant la fin du mandat actuel et espèrent que les parties auront commencé à prendre des mesures importantes en vue d'un règlement définitif de ce conflit.

Le règlement du conflit au Sahara occidental renforcerait la stabilité et la prospérité économique du Maghreb. Sans règlement, ce conflit et cette crise humanitaire demeurent l'obstacle principal à l'intégration et au développement de la région. Les États-Unis ne peuvent pas imposer une solution, mais ensemble, nous pouvons continuer à exhorter les parties à œuvrer ensemble et de concert avec l'ONU, dans un esprit de souplesse et de compromis. Le Maroc a exprimé son intention de présenter un plan d'autonomie pour le territoire, et nous l'encourageons à en présenter un qui soit à la fois vigoureux et crédible, dans l'espoir qu'il serve de base à un nouveau processus de négociation sous l'égide de l'ONU.

Notre espoir pour les six mois à venir est simple, mais nous espérons qu'il n'est pas trop ambitieux. Nous espérons que des progrès importants seront accomplis au niveau diplomatique en vue de permettre aux parties de sortir du statu quo et de parvenir à un règlement définitif d'un conflit qui n'a que trop duré.

**M. Johnston** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil de sécurité en vue de proroger de six mois le mandat de la Mission des

Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Puisqu'il ne s'agit que d'une prorogation technique du mandat et que la résolution ne répond à aucune des autres recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport de ce mois, nous voudrions souligner certains aspects de la situation que nous estimons être particulièrement importants.

Nous voudrions féliciter la MINURSO du rôle qu'elle joue au niveau de la stabilisation et du suivi du cessez-le-feu, ainsi que de ses efforts de restructuration. Nous aimerions également remercier M. Van Walsum, Envoyé personnel du Secrétaire général, des efforts qu'il déploie en vue de trouver une solution à ce conflit.

Le Royaume-Uni pense que l'approche retenue dans le rapport du Secrétaire général – celle prônant des négociations directes sans préalables – permet de sortir de l'impasse. Le Royaume-Uni note les mentions faites dans le rapport au sujet de la situation des droits de l'homme et demeure préoccupé par cette situation. Le Royaume-Uni appuie pleinement l'intention du Haut Commissariat aux droits de l'homme d'envoyer une délégation dans la région.

Le Royaume-Uni espère que l'on aura surmonté l'impasse avant le prochain renouvellement du mandat en octobre et qu'il ne sera donc plus nécessaire de procéder à une simple prorogation technique. Nous saisissons cette occasion pour souligner une fois de plus que toute solution doit être mutuellement acceptable et conforme aux exigences de l'ONU, énoncées dans les résolutions précédentes du Conseil de sécurité.

**M. Faaborg-Andersen** (Danemark) (*parle en anglais*) : Le Danemark a voté pour la résolution 1675 (2006) prorogeant de six mois le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Cela étant, nous tenons à remercier le Secrétaire général, son Envoyé personnel, l'Ambassadeur van Walsum et l'opération de la MINURSO des efforts qu'ils déploient pour trouver une solution au long conflit du Sahara occidental.

Maintenir le statu quo ne constitue pas une option viable, car cela s'accompagnerait du risque élevé d'une reprise des hostilités et il faut donc souligner que toutes les parties concernées doivent reprendre le

dialogue et les négociations pour sortir de l'impasse actuelle. Le Danemark accueillerait avec satisfaction toute initiative sincère et bien conçue qui permettrait de trouver une solution mutuellement acceptable. Nous comprenons que la tâche de l'Envoyé personnel est très difficile, et nous tenons à exprimer notre plein appui aux efforts qu'il continue de faire pour parvenir à un règlement pacifique du conflit.

Nous remercions le Secrétaire général de son dernier rapport sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2006/249). Dans ce contexte, nous souhaitons réaffirmer la position ferme et de longue date du Danemark sur la nécessité du plein respect des droits de l'homme. Nous nous félicitons des plans du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme qui se propose d'envoyer une mission dans la région, et nous attendons avec intérêt le rapport de cette mission.

**M. Kitaoka** (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon a voté pour l'adoption de la résolution sur le Sahara occidental, qui proroge le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour une nouvelle période de six mois, et s'en félicite. Vu l'importance du rôle que le Secrétaire général et son Envoyé personnel jouent dans la recherche d'une solution pacifique à cette question, le Japon salue leurs efforts et continuera de les appuyer.

**M. García Moritán** (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine a voté pour la résolution qui proroge le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour une période de six mois, car nous comprenons bien que la présence de la Mission au Sahara occidental reste nécessaire.

Ma délégation estime que le Conseil de sécurité doit envoyer un message sans équivoque aux parties pour qu'elles s'attachent à rechercher une solution pacifique à ce long différend. À cet égard, nous espérons que ces six mois permettront de sortir de l'impasse qui prévaut depuis plusieurs années. Nous sommes convaincus que, comme cela est le cas pour d'autres litiges et conflits inscrits à l'ordre du jour de l'ONU, les négociations et le dialogue constituent les moyens idoines de parvenir à une solution définitive, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité et d'autres organes de l'Organisation.

Dans ce contexte, je tiens à réaffirmer l'appui de mon pays aux activités de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Peter van Walsum. Nous le remercions des efforts qu'il a déployés ces derniers mois et nous lui demandons de continuer à s'attacher à sortir de l'impasse actuelle.

Enfin, je tiens à souligner que le rapport du Secrétaire général (S/2006/249) exprime des préoccupations face à la détérioration de la situation des droits de l'homme sur le territoire. Nous espérons que la mission du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pourra se rendre la région à la mi-mai afin d'enquêter sur la question et d'établir un rapport.

Compte tenu de l'importance que l'Argentine attache à la question des droits de l'homme, nous continuerons à suivre avec attention l'évolution de la situation en la matière. Ma délégation espère que le Conseil tiendra compte de ces questions lorsqu'il examinera la prochaine prorogation du mandat de la MINURSO, en octobre 2006.

**M. de Rivière** (France) : Le Conseil de sécurité vient de renouveler pour six mois supplémentaires le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). C'est une bonne décision, puisque la Mission des Nations Unies continue de jouer un rôle utile et stabilisateur.

La France espère que les prochains mois seront mis à profit par les parties et les États de la région pour reprendre le chemin du dialogue et de la recherche d'une solution politique mutuellement acceptable. À cet égard, l'annonce par le Royaume du Maroc de futures propositions constitue un développement important et encourageant.

Nous pensons, comme le Secrétaire général et son Envoyé personnel, à qui nous renouvelons notre soutien, que des négociations directes offrent la seule perspective crédible pour sortir de l'impasse.

Enfin, nous nous félicitons de l'envoi prochain dans la région d'une mission du Haut Commissariat aux droits de l'homme, et nous appelons toutes les parties concernées à lui faire bon accueil.

**M. Burian** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie aussi a voté pour la résolution technique qui proroge le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour une période de six mois. Nous espérons que cette période permettra de renouer le dialogue entre les parties en vue de trouver une solution définitive à la question du Sahara occidental sur la base de négociations directes. Nous convenons également qu'il faut s'intéresser comme il se doit à la situation des droits de l'homme dans la région.

**M. Manongi** (Tanzanie) (*parle en anglais*) : La République-Unie de Tanzanie a voté pour la résolution prorogeant le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. Nous estimons toutefois que le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ne saurait être soumis à des conditions préalables. Il y a en fait bien trop longtemps que ce droit n'est pas respecté. Nous espérons qu'au cours des six prochains mois, nous assisterons à de véritables progrès sur la voie de la réalisation de ce droit.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 10 h 30.*